

candidats même contre les plus populaires et les plus estimés des échevins de l'ancien régime combien de temps leur faudra-t-il pour contrôler la majorité au Conseil de ville ?

Si le mouvement actuellement lancé n'est pas enrayé à temps, il est évident que nous allons nous trouver avant longtemps en face d'un conseil de ville composé de locataires qui, n'ayant aucun souci du fardeau des taxes pourront augmenter à leur gré les emprunts et hypothéquer nos propriétés pour ces emprunts sans s'occuper de notre veto. L'abolition de la journée de corvée a enlevé aux propriétaires une de leurs garanties; l'abolition de la qualification foncière les mettrait complètement à la merci—non pas des locataires seulement, mais des associations ouvrières.

Le seul moyen qui reste aux propriétaires pour se défendre, c'est de se joindre à l'Association Immobilière, organisée précisément pour combattre les empiètements de la démagogie municipale et qui se propose de surveiller la législation civique, tant au conseil de ville qu'à Québec. Isolés, les propriétaires obtiendront fort peu d'attention; unis en une nombreuse et puissante association, ils commanderont la considération des pouvoirs publics et sauront tirer partie des soins éléments de la législation pour empêcher la modification de la charte dans le sens démagogique, et pour obtenir qu'on rende aux propriétaires la part qui leur est due en considération de leurs intérêts, dans l'administration des affaires municipales.

Les officiers de l'Association, nommés à l'assemblée de janvier 1892 sont: L'honorable M. J. G. Laviolette, président; MM. Robert Reid et Joël Leduc, vice-président; A. Lévesque, secrétaire; Lucien Huot, Joseph Paquette, Gustave Lamothe, Dr. L. B. Durocher, John Millen, John Barry, George Renaud, J. L. Coullée et Chas. Forté directeurs.

Le bureau de l'Association est installé au no 99 rue St-Jacques, dans les bureaux du PRIX COURANT, où l'on trouvera soit le secrétaire, qui est notre directeur, M. J. Monier, soit une autre personne qui pourra fournir les renseignements demandés, recevoir les demandes, d'admission, etc.

Les Patrons of Industry

En parlant des associations coopératives de consommation, il y a quelques semaines, nous avons mentionné le fait qu'il existe chez nos voisins d'Ontario une organisation active et agressive appelée *Patrons of Industry* qui tenait beaucoup des magasins coopératifs.

Comme nous suivons toujours avec la plus grande attention tout mouvement économique ou social qui peut intéresser nos lecteurs, nous avons pu nous assurer que les *Patrons of Industry* ont envahi la province de Québec et fait des prosélytes dans plusieurs localités des

cantons de l'Est. Ils s'en tiennent encore aux cantons de langue anglaise; mais il est fort probable que nous les verrons avant peu essayer de s'implanter chez les canadiens-français. Aussi nous croyons utile de mettre nos lecteurs de la campagne sur leurs gardes, et de leur donner, au préalable, le signalement de leur ennemi afin qu'ils le reconnaissent et le combattent dès son approche.

Les Patrons sont des consommateurs, des cultivateurs presque tous, qui s'organisent en clubs ou en loges pour obtenir de meilleurs termes des marchands. Chaque membre de la loge ou du club s'engage à n'acheter que chez le marchand affilié.

L'affiliation du marchand se fait au moyen d'une convention qu'il passe avec la loge, en vertu de laquelle il s'oblige de leur vendre toutes les marchandises de son stock, aux *Patrons*, à un profit de 12½ p.c. sur le prix coûtant.

Le marchand qui s'est lié ainsi envers les *Patrons* devient par conséquent tout simplement leur commissionnaire, leur employé, tout en restant toujours sujet aux risques de pertes par le fait de mauvais payeurs, comme il s'en trouve au tant parmi les *Patrons* qu'aillieurs.

Sur une foule de marchandises, les 12½ p.c. qu'accordent les *Patrons of Industry* sont à peine suffisant pour permettre au marchand de joindre les deux bouts, en considérant toutes les ventes comme faites au comptant. Mais les pertes provenant de mauvaises créances et celles causées par la limite trop restreinte des profits, ont bientôt fait de ruiner le marchand. Sans compter que, si les autres clients s'aperçoivent des faveurs accordées aux *Patrons*, ils en seront justement jaloux, demanderont à être traités sur le même pied que les *Patrons* et, si on le leur refuse, iront porter leurs achats ailleurs.

L'idée de gagner quelqu'avantage réel par ce moyen peut frapper plus ou moins insidieusement l'esprit du consommateur; mais pour le marchand, il doit voir du premier coup que l'objet de ce mouvement est la disposition ultérieure du commerce libre de détail pour y substituer une espèce d'agence des manufacturiers et des importateurs. Nos lecteurs devront par conséquent, s'opposer de toutes leurs forces à l'expansion de cette idée et à la mise en pratique de ce système qui, au fonds, n'est pas plus un avantage pour le consommateur que pour le marchand, ainsi que nous le démontrerons dans un autre article.

La résignation de M. Beers, président de la Compagnie d'Assurance New York Life a été considéré comme un aveu que sa gestion n'a pas toujours été très prudente et que les critiques dirigées contre elle n'étaient pas sans fondement. M. Beers recevait un salaire annuel de \$75,000. Son successeur ne touchera que \$50,000. Ce qui est déjà un joli denier.

Fabriques de Cotonnades

On sait que toutes les fabriques de cotonnades du Canada fabricant le coton écriu ou coton jaune, sont depuis un peu plus d'un an sous le contrôle d'un syndicat moitié anglais et moitié canadien, et qui porte le nom de "Dominion Cotton Mills Company." Les fabriques de ce syndicat sont celles d'Hochelega, de Magog, de Coaticooke, de Chambly et de Montmorency, dans la province de Québec; celles de Brantford et de Kingston, dans la province d'Ontario, de Halifax et Windsor dans la nouvelle Ecosse et de Moncton dans le Nouveau Brunswick. Le président de cette nouvelle compagnie est M. Andrew F. Gault; le secrétaire, M. T. C. Ross et le gérant, M. James Jackson.

Il est maintenant grandement question d'y ajouter d'autres fabriques, la Merriton et le Libster, de Merriton; la compagnie de Hamilton, la Cie de Coton d'Ontario, de Hamilton, celle de Stormont de Cornwall, et celle des Gibson, à Marysville, N.B. Les négociations avec les directeurs respectifs de chacune de ces fabriques sont tellement avancées qu'on s'attend à les voir d'un moment à l'autre, arriver à une entente complète. Déjà la vente de la fabrique Merriton est conclue.

Cette consolidation ou combine des fabriques aura pour effet de mettre l'industrie du coton sur une base payante, mais aussi, naturellement, de faire hausser les prix du coton pour les consommateurs.

Choses et Autres.

Nous avons reçu la visite très appréciée à nos bureaux de MM. G. Hector Clemes et A. J. Ritchie qui représentent la "J. B. McClean Publishing Co" de Toronto c'est-à-dire la maison qui publie le *Canadian Grocer*, le *Hardware*, le *Books and Notions* et le *Dry Goods Review* quatre journaux spéciaux dont le nom doit être familier à nos lecteurs. M. Clemes, qui est le voyageur de la Compagnie, visite en ce moment Montréal et la province et nous espérons qu'il sera bien accueilli par nos amis. Il est indiscutable que les publications qu'il représente sont à la tête des publications de ce genre dans le Haut Canada: le *Canadian Grocer* surtout ayant une circulation considérable dans toutes les parties du pays.

On vient de découvrir un gisement de charbon dans le détroit de Magellan. Un M. Fossetti; capitaine d'un vapeur italien, ayant été obligé de jeter l'ancre dans la baie de Shagnet, pour faire quelques réparations à sa machine, découvrit dans une excursion à terre, des affleurements de charbon qui lui parurent de bonne qualité; à son arrivée à Valparaiso il envoya des experts pour examiner sa trouvaille et leur rapport fut qu'il devait y avoir là une abondance de charbon d'excellente qualité.

L'Industrie laitière

(Suite)

L'ESSAYEUR BABCOCK

petit instrument peu coûteux, qui permet de payer le lait selon sa richesse exacte en beurre, ou même dans la confection du fromage. Il prévient toute fraude en quelques instants de recherche, et enfin, peut servir très utilement, même dans l'étable du cultivateur ordinaire, à faire connaître la valeur comparative de chacune des vaches, au point de vue de son rendement en matières grasses.

CONSTRUCTIONS RURALES.—Une des raisons principales de mon voyage à Battleboro, et généralement dans l'Etat de Vermont, était en vue de l'étude sur les lieux des meilleures constructions rurales, granges, étables, caves à fumier, etc., etc., en rapport avec l'industrie laitière. Le docteur Hoskins qui fait depuis un an ou deux dans son journal une série d'études spéciales sur la question, m'avait demandé avec instance mon concours sur cette matière d'importance économique considérable, en ce moment où l'industrie laitière prend partout un si grand développement. Nous avons donc étudié longuement, le Dr Hoskins et moi, la série d'articles que j'ai eu l'honneur de publier récemment à ce sujet dans le *Journal d'agriculture*.

Afin de rendre cette étude plus fructueuse, j'avais fait faire, avec la permission bienveillante de M. Joly de Lotbinière, président du Conseil d'agriculture, un modèle exact, dans les proportions de ¾ de pouce au pied, d'une construction dont j'ai donné en partie les plans, laquelle a été construite récemment sur la ferme appartenant aux RR. DD. de l'hôpital du Sacré-Cœur, à Lorette. Ce modèle contient cependant une amélioration importante qui permet, avec une économie considérable dans le coût premier de construction, beaucoup plus de facilité dans l'emmagasinage des fourrages et leur distribution économique aux animaux. Les principes recherchés et appliqués, au meilleur de ma connaissance, sont les suivants:

1. Une économie rigide, dans l'ensemble et dans les détails; 2. Les conditions propres à assurer d'abord la santé: Ample lumière; chaleur suffisante; ventilation complète, sans courant d'air; propreté constante jour et nuit; 3. Facilité dans la préparation des fourrages, afin de les rendre le plus digestible possible de main d'œuvre; 4. Eau pure suffisamment atténuée et d'accès toujours facile au bétail;

5. Conservation complète des déjections solides et liquides, jusqu'au temps où elles pourront servir, sans perte appréciable à l'alimentation des plantes;

6. Silos modèles, et magasins suffisants, commodes et économiques, pour tous les fourrages de la ferme.

Je suis loin de prétendre que nous sommes arrivés à la perfection puisque cela n'est pas de ce monde.